



# Bourse d'échange ligne 06

Reçu en multi syndicale le 14 avril 2010, par la direction de la ligne 06,  
pour le « *bilan de l'expérimentation d'échange de services et/ou de repos  
pour les agents de station de la ligne 06* ».

Et, négociation du projet de protocole.

## LE BILAN

La direction de la ligne 06, se glorifie de cette expérimentation de bourse d'échange. En effet, le 1<sup>er</sup> septembre 2008, elle recevait les organisations syndicales pour la mise en place de l'expérimentation, qui a débuté le 15 octobre suivant.

Que la direction de la ligne 06, jubile de de son bilan qu'elle qualifie de « succès » cela relève que de son autosatisfaction. Pour SUD RATP nous remarquons néanmoins, au travers des chiffres qu'elle produit dans son document, que le « succès » n'est pas tant au rendez-vous comme elle semblerait l'affirmer...

Considérant que sur un effectif de 240 AAM, AE et CSA, 93 agents se sont inscrits en tant que volontaires et que seul 36 agents font appel régulièrement à la bourse d'échanges, **ne relève pas d'un franc succès !**

**La frilosité des agents de station pour s'y inscrire, ne fait aucun doute. Et ils ont parfaitement raison, parce qu'ils ne sont pas dupe. Pour cause, nous sommes allés de surprise en surprise ! Des plus inattendus aux plus extravagantes sur des questions pressantes et embarrassantes de SUD RATP.**

## LE PROJET DE PROTOCOLE

### Bourse d'échange ou monétisation

C'est un copier collé du texte relatif à l'expérimentation avec quelques modifications et des nouveautés, pour lesquelles, SUD RATP regrette que la direction de la ligne 06 omettent de les développer clairement dans son projet.



A défaut de bourse d'échange repos contre repos, l'on remarque une seconde bourse monétisable, repos contre TC/TS, et, même si la direction de la ligne 06 tend à s'en défendre, **apparaît une subtile coloration « loi TEPA »**, permettant ainsi la monétisation des repos compensés en TS. En résumé, la possibilité de cumuler 9 jours de TS par an, payable au mois de février de chaque année, avec toutes les conséquences néfaste que cela peut engendrer à terme pour le budget des agents, si la loi TEPA viendrait à être

retoquée par de nouvelles dispositions législatives, **qui fermeraient les vannes des heures supplémentaires**. Pour le coup, ce seront un grand nombre d'agents, qui auront choisi cette option, subiront un grave déséquilibre de leur budget. En effet, la politique salariale de l'entreprise étant si peu favorable, que l'on comprend aisément que des agents au niveau de salaire les plus bas, n'ont malheureusement pas d'autre choix que d'en passer par une « aubaine » de court terme, **qui à plus long terme risquerait aussi d'être empoisonnée**.

## L'IMPACT SUR LES PRIMES

Une nouvelle fois, nous avons pas été au bout de nos surprises ! SUD RATP, interpelle la direction sur les modalités d'application de ce protocole concernant le barème lié au présentisme pour le calcul des primes. Quel sera l'impact sur la perte financière engendrée pour l'agent qui s'inscrit dans ce protocole ?

La flexibilité de 2 jours en négatif sur l'année, possible par le protocole, risque de faire basculer l'agent sur une base de présentisme pour l'année civile, à 204 jours travaillés au lieu des 206 jours prévus pour le calcul de la PQS. **Par conséquent, les primes versées, subiront une perte financière de 20 à 25 % pour la PQS et encore plus aléatoire pour la DIL, selon les lignes.**

La direction reconnaît tout de même cette incidence, elle est directement liée à un effet de calendrier nous confirme-t-elle ! Elle affirme aussi que le département a été informé par de nombreuses unités. **Elle admet donc que cette flexibilité de 2 jours en négatif peut générer une incidence conséquente sur le montant de la PQS et autres primes.**

Mais le comble, c'est lorsque qu'elle dit aux organisations syndicales que c'est **« aussi le prix à payer pour cette souplesse donnée aux agents »**.

**Cette fois, pour SUD RATP s'en est de trop,  
c'est une véritable moquerie dirigée à l'encontre des agents.  
De quelle souplesse la direction nous parle-t-elle ? Alors qu'elle-même écrit  
dans le préambule de son projet de protocole :  
« les attentes CROISEES de la direction et des agents B1 ».**

Ce n'est pas pour autant, qu'un protocole semblerait apporter une « relative souplesse » pour les agents, que pour autant ils doivent en payer le prix... Tout projet de protocole permet pour la direction d'y trouver surtout son avantage avant celui du salarié. La direction de la ligne 06 voudrait-elle le beurre et l'argent du beurre !

En gros cela revient à dire à l'agent inscrit toi dans mon protocole et, **« j'te NIQUE » !**

## CONCLUSIONS

Encore une belle supercherie pour les agents. A noter néanmoins, que la direction de ligne 06, à la demande de SUD RATP s'engage à informer les agents lorsqu'ils se connecteront dans la base informatique de la bourse d'échange sur les risques et conséquences d'éventuelles pertes financières relatives à la PQS, DIL et primes de sujétions.

Cotisations : 60€/an  
30€/semestre  
15€/trimestre

**SYNDICAT SUD/RATP**  
**5, rue Mousset - 75012 PARIS - 01 587 65624**  
<http://www.sudratp.fr>

